

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de CLERMONT  
L'HERAULT

DOSSIER : N° PC 034 079 21 C0029 M03

Déposé le : 06/10/2025

Affichage Mairie le : 14/10/2025

Demandeur : Monsieur EL MOUJOUD MOHAMED

Nature des travaux : modifications toiture,  
ouvertures, casquette, clôture

Sur un terrain sis à : 114 CHE DE SERVIERES à  
CLERMONT L'HERAULT (34800)

Référence(s) cadastrale(s) : 79 CX 351

LR/AR 2C 176 487 9475 8

## REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF Prononcé par le Maire au nom de la commune de CLERMONT L'HERAULT

Le Maire de la Commune de CLERMONT L'HERAULT

VU la demande de modification de permis de construire présentée le 06/10/2025 par Monsieur EL MOUJOUD MOHAMED ;

VU l'objet de la demande :

- pour modifications toiture, ouvertures, casquette, clôture ;
- sur un terrain situé 114 CHE DE SERVIERES à CLERMONT L'HERAULT (34800) ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 06/03/2024, mis à jour le 25/04/2025 et le 15/05/2025 ;

Vu le permis de construire initial délivré le 07/07/2021 et modifié le 15/12/2021 ;

Vu le retrait du PC 034 079 21 C0029 M01, en date du 11/03/2022 ;

Vu le retrait du PC 034 079 21 C0029, en date du 19/04/2022 ;

Vu le refus du PC 034 079 21 C0029 M02, en date du 02/01/2024, au motif que le PC initial et le PC modificatif retirés n'ont plus d'existence légale ;

Considérant qu'une nouvelle demande de PC modificatif ne peut donc pas être déposée ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le présent Permis de Construire modificatif est **REFUSÉ**.

CLERMONT L'HERAULT, le

Le Maire,

21 OCT. 2025



Gérard BESSIÈRE

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

#### INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

